

le guide du compostage



Ce produit NF-Environnement conjugue efficacité et écologie :
- garantie de la qualité du composteur (volume minimal, stabilité, aération, montage et démontage aisé..) et de sa durabilité.
- notice d'information détaillée pour réussir le compostage.
- minimum de 40 % de matières recyclées et limitation des métaux lourds dans les plastiques.»

les caractéristiques certifiées sont disponibles auprès d'AFNOR CERTIFICATION ou sur le site «marque-nf.com».



Container



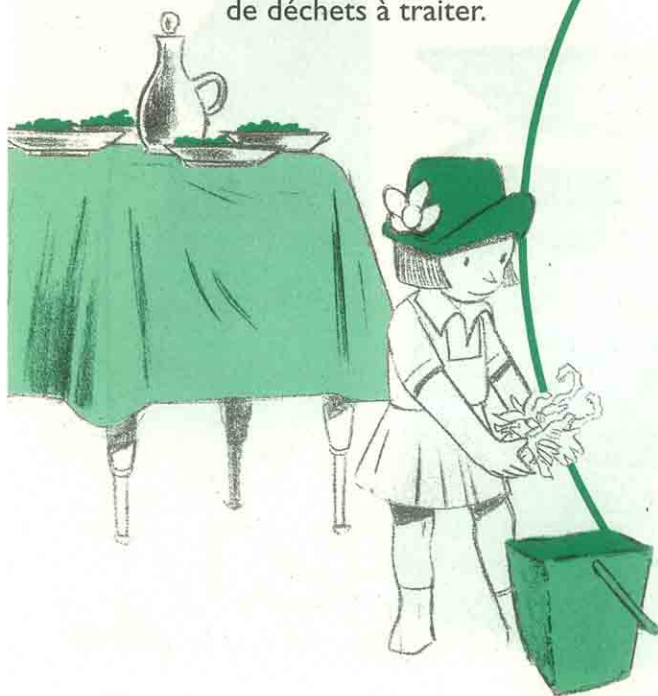
Produire son compost...

... un geste utile

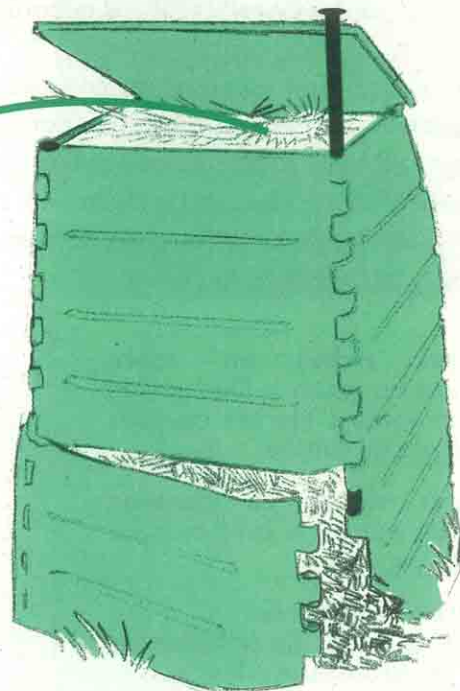
Le compostage est un procédé de dégradation biologique des matières organiques. Il aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

Le compostage individuel permet de recycler chez soi certains déchets organiques de la cuisine (épluchures de légumes, pain sec, restes de repas hors viandes et poissons...) et du jardin afin d'obtenir un compost pour ses besoins de jardinage.

Le compostage individuel est une pratique utile pour la protection de l'environnement et permet de diminuer la quantité de déchets à traiter.



avec un matériel adapté



Votre composteur de jardin porte la marque NF ENVIRONNEMENT. Ce label garantit un matériel de qualité.

Des équipements complémentaires peuvent se révéler utiles, comme une petite poubelle de cuisine, un tamis pour affiner le compost. Eventuellement, pour réduire les tailles de haies et branchages, un broyeur peut être utilisé.

Sélectionner ses déchets

La plupart des déchets organiques peuvent être introduits dans le composteur, cependant les gros morceaux sont à éviter car ils se décomposent trop lentement.

Le secret d'un bon compostage consiste à mélanger en couches successives dans le composteur les matières azotées et/ou carbonées. Il est nécessaire de disposer d'une réserve de matériaux riches en carbone en vue de leur incorporation avec les déchets journaliers de la cuisine.

Matières riches en azote

- Tontes de gazon
- Déchets de légumes verts
- Herbes coupées
- Déchets de cuisine...

Matières riches en carbone

- Feuilles mortes
- Taille de haies
- Paille
- Sciure...

Matières équilibrées

- Marc de café
- Fanes de pommes de terre
- Broussailles fraîches et broyées...

D'autres déchets ménagers peuvent être introduits tels que : coquilles d'œufs, essuie-tout, cendres de bois, terre de pots de fleurs, fruits abîmés...

Matériaux à proscrire

- Végétaux malades
- Mauvaises herbes montées en graine
- Cendres de charbon
- Déchets de viandes et poissons
- Écorces d'agrumes (pamplemousses, oranges, citrons...)
- Matières contenant des produits chimiques
- Déchets médicaux
- Excréments d'animaux familiers
- Couches culottes



Réussir son compost

La réussite du compostage dépend du soin que vous y apporterez.

Pour une meilleure dégradation des déchets, il convient de respecter :

- une bonne aération du compost grâce à un brassage régulier,
- une vérification de l'humidité à l'intérieur du composteur.

Périodiquement, un arrosage léger permet de réactiver la décomposition des déchets.

Bien évidemment l'équilibre des matières (apport carbone / azote) reste indispensable à l'obtention d'un compost de qualité.



Le compost : matière vivante

Le début du compostage s'accompagne d'une élévation de température, favorisant de fait une bonne décomposition. S'ensuit la phase de mûrissement, accélérée par la présence fréquente de vers de terre. De 6 à 12 mois après avoir débuté, et suivant les saisons, vous obtenez un compost mûr.

Ce compost mûr, retiré par le bas du composteur, est un engrais complet qui agit lentement, fortifie remarquablement les végétaux et permet d'éviter le lessivage des sols.

L'utilisation de compost pur est à éviter.

A chacun son compost

Pour les légumes

De 4 à 15 litres par m² incorporés par griffage superficiel. Pour les semis, mélangé avec de la terre.



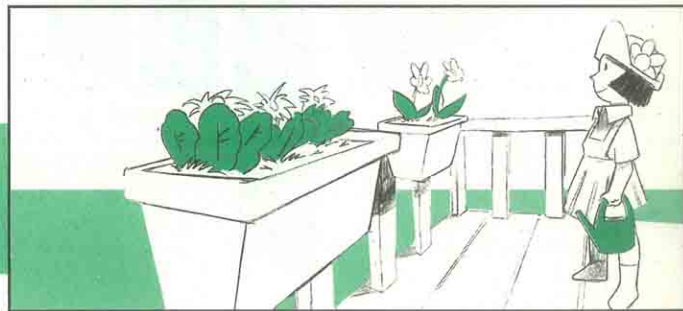
Pour les arbustes, fleurs, arbres, massifs, vergers

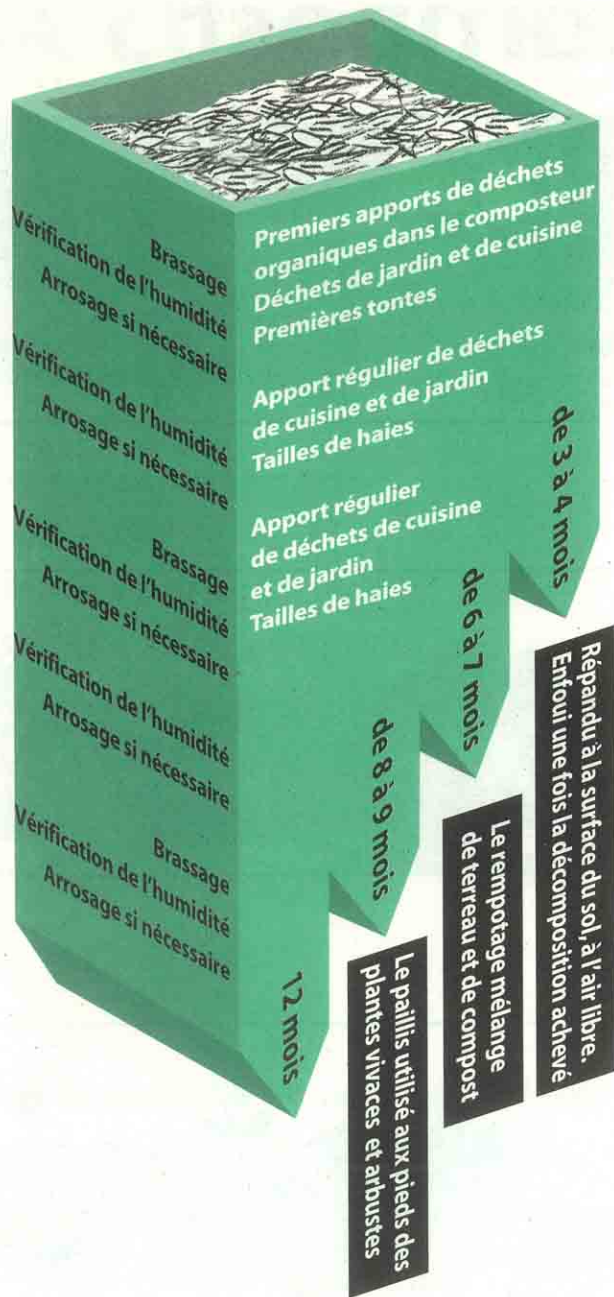
Couvrir le sol avec un compost demi-mûr (le mulch) réduit l'évaporation, les arrosages et limite la croissance des mauvaises herbes.



Pour la culture en pot, les jardinières

Un mélange composé pour moitié de terre et pour l'autre de compost permet d'obtenir des plantes en pot plus belles et plus vigoureuses.





LE GUIDE DU COMPOSTAGE

(Extraits du règlement NF-ENVIRONNEMENT-composteurs individuels de jardin)

Qu'est-ce que le compostage

Le compostage est un procédé de dégradation biologique maîtrisé de matières organiques en présence d'air. Il aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

Le compostage individuel

Le compostage individuel permet de recycler chez soi certains déchets organiques de la famille et du jardin et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage. Permettant de diminuer la quantité de déchets à éliminer, le compostage individuel est donc une pratique utile pour la protection de l'environnement.

Le compostage en tas se pratique depuis des millénaires. L'utilisation d'un composteur individuel présente toutefois certains avantages : esthétique, propreté, gain de place, protection contre les animaux indésirables (rongeurs, animaux domestiques ...) etc.

Le choix d'un matériel certifié

Vous avez acquis un composteur individuel de jardin portant la marque NF Environnement. Cette marque garantit un matériel de bonne qualité accompagné des informations nécessaires pour réussir un bon compost.

Les conditions d'un compostage réussi

Au-delà du choix du matériel, la réussite du compostage dépend du soin que vous y apporterez : pour assurer la dégradation des déchets, une bonne aération du compost par les brassages périodiques et une vérification de l'humidité sont nécessaires. Ceci demande une certaine surveillance et quelques interventions régulières. Ainsi, vous pourrez obtenir, dans des délais raisonnables, la production d'un compost de qualité.

Des équipements complémentaires peuvent se révéler utiles, comme une petite poubelle de cuisine, un tamis pour affiner le compost, et éventuellement un broyeur pour réduire les tailles.

Pour en savoir plus sur le compostage en général, n'hésitez pas à contacter l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) dans votre région.

Eviter d'introduire dans le composteur des excréments d'animaux familiers (fientes de volailles, litières pour chats, etc.) et des couches culottes car ils peuvent être porteurs de germes pathogènes.

ATTENTION : Les déchets utilisés pour fabriquer du compost ne doivent en aucun cas être des déchets médicaux tels que pansements, cotons souillés ou tout autre matériau contaminé par une plaie, blessure ou maladie... mais provenir de sources végétales telles que épluchures de légumes, herbe coupée...

Les composteurs en fin de vie sont des déchets qu'il faut éliminer correctement, par exemple par le biais d'une déchetterie ou de collectes d'encombrants.